

L'an deux mille vingt-six le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lézan régulièrement convoqué, le 21/09/2026, en session ordinaire, s'est réuni en Mairie, sous la Vice-Présidence de Mme Annie TEMPIER,

Présents : Mmes, Ms Annie TEMPIER, Murielle BAZOUIN, Anne-Lise BILLANGE, Chantal BILLANGE, Sylvie CARRASCO, Amélie COULLET, Myriam DURAND, Brigitte FRAISSE, Bruno FRAISSE, Annie LINSSOLAS, Cécile RAUCOULES, Sofy VERGNON

Excusé(es) : Mélodie ALZAPIEDI, Lysiane AUDEMARD, Colette GUIOT, Alain PONTIER, Philippe TALAGRAND,
Secrétaire : Bruno FRAISSE

Mme TEMPIER propose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention de partenariat de téléassistance avec Bonjour – Groupe Présence 30 - ASPAF. Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité l'ajout de ce point.

Sous la Vice-Présidence : Annie TEMPIER

Ordre du Jour :

- **Convention de partenariat de téléassistance avec Bonjour – Groupe Présence 30 - ASPAF**
- **Semaine bleue**
- **Informations et questions diverses**

La séance est ouverte à 18 h30.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Bruno FRAISSE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Délibération n° 13-2026

Autorisation de signature de la convention avec Bonjour – Groupe Présence 30 - ASPAF

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lézan,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention de partenariat proposée par l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF relative à la mise en place d'un service de téléassistance au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite ;

Considérant que cette convention a pour objet de développer un service de téléassistance permettant aux personnes âgées ou à mobilité réduite de bénéficier d'un dispositif d'appel, d'un service d'écoute et de veille 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que d'un réseau local d'intervention ;

Considérant que, dans le cadre de ce partenariat, les administrés de la commune de Lézan bénéficient de la gratuité des frais d'installation à leur domicile,

Considérant que le CCAS s'engage notamment à mettre à disposition des documents d'information et à informer les administrés de l'existence de ce service ;

Considérant que l'abonnement mensuel demeure à la charge de l'utilisateur, sauf décision ultérieure du CCAS de participer à son financement selon des critères qu'il aura préalablement définis ;

Considérant que les tarifs indiqués dans la convention au 1er janvier 2026 sont de 24,00 € TTC par mois pour la téléassistance à domicile et de 32,00 € TTC par mois pour l'offre Bonjours mobilité ;

Considérant que l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF assure notamment l'installation, la gestion des abonnements, la mise à jour du réseau de solidarité ainsi que la maintenance des transmetteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

DÉCIDE par :

12	Voix POUR
0	Voix CONTRE
0	ABSTENTION(S)

Article 1 :

D'approuver la convention de partenariat relative au service de téléassistance proposée par l'association **Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF**, annexée à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame Annie TEMPIER, ou Monsieur **Philippe TALAGRAND**, Président du CCAS de Lézan, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

De préciser que, conformément à la convention, les habitants de Lézan bénéficient de la gratuité des frais d'installation du dispositif de téléassistance.

Article 4 :

Rôle du CCAS

Dans le cadre du partenariat avec l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF, la Municipalité participe à la mise en œuvre du service de téléassistance selon les modalités prévues par la convention.

Le CCAS s'engage :

- à mettre à disposition, en Mairie ou au CCAS, les documents présentant le service de téléassistance ;
- à informer les administrés de l'existence de ce service ;
- à permettre aux administrés de la commune de bénéficier de la gratuité des frais d'installation du dispositif de téléassistance, conformément aux dispositions de la convention ;
- à participer au financement de l'abonnement mensuel, selon les critères et modalités de prise en charge définis par la délibération n°11-2026 du 10 août 2026 ;
- à participer, le cas échéant, au financement de produits spécifiques liés à la téléassistance, notamment les détecteurs de chutes brutales, détecteurs autonomes automatiques de fumée (DAAF), lumières connectées, boîtes à clés sécurisées, selon les critères et modalités fixés par la délibération n°11-2026 du 10 août 2026.

Les participations financières de la collectivité donnent lieu à une facturation récapitulative mensuelle établie par l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF, conformément aux dispositions de la convention.

Décision du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve la convention de partenariat avec l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF et autorise son Président à la signer.

Il est précisé que la participation financière du CCAS au coût des abonnements et, le cas échéant, aux équipements spécifiques, est mise en œuvre conformément aux critères et modalités définis par la délibération n° 11-2026 du 10 août 2026.

Article 5 :

De préciser que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Article 6 :

La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes et inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS.

Semaine Bleue 2026

Annie TEMPIER apporte des précisions concernant l'organisation de la Semaine Bleue, qui se déroulera du 5 au 9 octobre.

- Lundi

Cécile RAUCOULES animera à la résidence Les Arcades un atelier intitulé « Souvenirs d'enfance ». Annie, le Maire et des accompagnants seront présents.

- Mardi

L'association Le Temps Partagé proposera plusieurs animations :

- o le matin : jeux de cartes, notamment Rami et Belote ;
- o un repas sur réservation ;
- o l'après-midi : partie de Scrabble, suivie de la projection de films consacrés à Yves MICHEL et Max FOURNIER.

Quelques membres du CCAS s'inscriront au repas.

▪ Mercredi

La journée sera consacrée à la musique et aux jeux avec :

- o une animation musicale proposée par L'association Léz'Enchanteurs ;
- o un mini-loto, dont les numéros seront notamment nommés par Nathalie. Les aînés joueront avec les enfants de l'ALSH (12 environ)

▪ Jeudi

La Gendarmerie interviendra sur les thématiques suivantes :

- o les arnaques ;
- o les escroqueries ;
- o les risques liés au numérique.

▪ Vendredi

La matinée sera consacrée à une animation proposée par la MSP, autour de l'hydratation, de la mobilité, de l'équilibre et du bien-être.

L'après-midi, un forum santé et bien-être sera organisé avec différents intervenants.

Informations diverses

Octobre Rose

Le CCAS organisera une tombola au profit d'Octobre Rose.

Les planches de tickets seront mises à disposition :

- à la Mairie ;
- à l'Agence Postale / Bibliothèque ;
- Auprès des associations qui souhaitent participer à la vente des tickets.

Annie LINSSOLLAS, Brigitte FRAISSE et Myriam DURAND indiquent qu'elles souhaitent également organiser un stand Octobre Rose devant la boulangerie, les dimanches du mois d'octobre, afin de vendre les tickets de tombola ainsi que les bracelets qu'elles ont confectionnés.

Marché de Noël – 5 décembre

Sofy VERGNON indique que l'APE et Le Temps Partagé travaillent actuellement à l'organisation du Marché de Noël prévu le 5 décembre.

Le CCAS souhaite s'associer à cette manifestation en proposant des animations à destination des enfants et si possible au profit du Téléthon.

Bruno FRAISSE rappelle que, lors de la précédente édition, le CCAS avait pris en charge la location des jeux gonflables. Il est envisagé de renouveler cette participation cette année et éventuellement de proposer également des jeux en bois.

La Commune prendra, pour sa part, en charge la location des poneys. Il est rappelé que l'ensemble des animations proposées dans ce cadre seront gratuites pour le public.

La Bibliothèque proposera aux enfants un atelier leur permettant d'écrire leur lettre au Père Noël.

Cécile RAUCOULES indique que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) doit prochainement se réunir et qu'il pourrait participer à cette journée.

Il est proposé d'installer les jeux sur la place du Temple, afin de créer un parcours d'animations permettant au public de circuler entre les différents lieux de la manifestation, notamment le foyer, la place du Temple, le village et le Temps Partagé.

Le centre de Loisirs pourrait être sollicité pour faire de la décoration dans les rues.

Téléthon

L'assemblée souhaite profiter du Marché de Noël du 5 décembre pour intégrer une action en faveur du Téléthon.

Plusieurs propositions sont évoquées :

- organisation d'une foire aux livres à la Bibliothèque ;
- mise en place d'un stand de vente de jacinthes au profit du Téléthon ;
- proposition d'Anne-Lise d'organiser une omelette géante ;
- organisation éventuelle d'une tombola.

Annie TEMPIER invite les membres du CCAS à poursuivre leur réflexion afin de définir les animations qui pourraient être mises en place.

Les différentes propositions seront reprises et précisées lors de la prochaine réunion du CCAS.

➤ Colis de Noël des aînés

Annie TEMPIER indique avoir contacté plusieurs prestataires afin d'obtenir des propositions de colis accompagnées d'échantillons.

Les différents échantillons et devis seront présentés aux membres du CCAS à la fin du mois, afin que l'assemblée puisse procéder au choix du colis qui sera retenu.

➤ Repas des aînés

Concernant le repas des aînés, des demandes de devis sont en cours auprès de traiteurs.

L'assemblée sera invitée à examiner les différentes propositions et à choisir le menu.

➤ Tickets de cinéma

La question de l'achat de tickets de cinéma reste à étudier.

Alain PONTIER étant absent lors de la réunion, la décision est reportée à la prochaine séance.

Le CCAS est dans l'attente du retour du cinéma concernant le tarif qui pourrait être accordé à la Commune.

Selon le tarif proposé et le nombre d'enfants et d'adolescents concernés, le coût de cette opération pourrait être compris entre 800 et 1 400 €.

La question sera donc réexaminée lors de la prochaine réunion.

➤ Listing des aînés et registre des personnes vulnérables

Annie TEMPIER souhaite qu'une liste de contacts des aînés de la commune puisse être constituée et régulièrement alimentée, afin de faciliter les prises de contact lorsque cela est nécessaire.

Après discussion, il est décidé de proposer aux personnes qui le souhaitent de communiquer leurs coordonnées téléphoniques et leur adresse électronique lors de la distribution des colis de Noël et à l'occasion du repas des aînés.

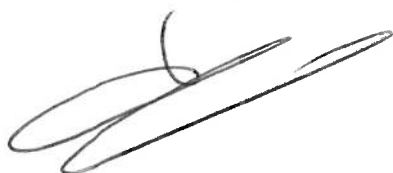
Les personnes seront ainsi invitées à transmettre volontairement leurs coordonnées afin de permettre au CCAS de maintenir un contact plus aisé avec elles.

La séance est levée à 19h59.

Signatures

Mme La Vice Présidente

Annie Tempier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke.

Le Secrétaire

Bruno Fraisse

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' and 'F' intertwined.

**Membres présents à la séance du 28/09/2026
Ayant participé au vote de la délibération N° 13 à 13
Article R123-16 du code de l'action sociale et des familles**

Elus		Fonction	Présent(es)	Excusé(es)	Procuration
TALAGRAND	Philippe	Maire		x	
ALZAPIEDI	MELODIE	Conseillère municipale		x	
AUDEMARD	Lysiane	Membre		x	
BAZOUIN	MURIELLE	Conseillère municipale	X		
BILLANGE	ANNE-LISE	Conseillère municipale	X		
BILLANGE	Chantal	Membre	X		
CARRASCO	Sylvie	Membre	X		
COULLET	AMELIE	Conseillère municipale	X		
DURAND	Myriam	Membre	X		
FRAISSE	BRIGITTE	Membre	X		
FRAISSE	BRUNO	3 ^{ème} adjoint	X		
GUIOT	Colette	Membre		x	
LINSOLLAS	Annie	Membre	X		
PONTIER	ALAIN	Conseiller Municipal		x	
RAUCOULES	CECILE	Conseillère municipale	X		
TEMPIER	ANNIE	2 ^{ème} adjointe	X		
VERGNON	Sofy	Membre	X		

Délibérations prises dans la séance du 28/09/26

13-2026	Autorisation de signature de la convention de partenariat téléassistance Présence 30

Date de Mise en ligne sur le site internet de la Commune www.lezan.fr : 05/10/2026

